

Annexe C

Prévention et répression de la piraterie et du vol à main armée en mer

Par Yacouba CISSÉ

I. Introduction

1. On entend généralement par piraterie maritime tout acte de violence, de détention ou de déprédation commis par l'équipage ou des passagers d'un navire privé, agissant à des fins privées, et dirigé contre un autre navire, y compris les personnes ou les biens à son bord, en haute mer¹. La piraterie maritime est apparue dans l'Antiquité et est considérée comme un crime international depuis l'avènement du droit des gens. De fait, on peut dire qu'elle est aussi vieille que la navigation maritime elle-même².

2. Malheureusement, la piraterie maritime connaît aujourd'hui une recrudescence sans précédent, comme le montrent les actes commis dans l'océan Indien au large des côtes somaliennes et dans le golfe de Guinée, les détroits de Singapour et de Malacca, la péninsule arabique, la mer des Caraïbes, la mer de Célèbes, la mer de Java, les mers de Chine septentrionale (mer Jaune) et méridionale, et le golfe du Bengale³. Loin d'être une réplique du passé, la piraterie est réapparue sous de nouvelles formes, plus violentes, car les pirates d'aujourd'hui sont mieux organisés, mieux équipés et plus lourdement armés⁴. Dans son rapport d'octobre 1997 sur les océans et le droit de la mer⁵, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a alerté la communauté internationale sur la gravité des actes de piraterie et des vols à main armée en mer. Ces vols et actes de violence criminelle s'accompagnent d'une multitude d'autres actes illicites tels que le terrorisme maritime⁶, la corruption, le blanchiment d'argent, la violation du droit international des droits de l'homme, la pêche illégale et le rejet illicite de déchets et de substances toxiques dans les mers et les océans, la traite des êtres humains et le trafic de drogues⁷.

3. À ce titre, la piraterie maritime est aujourd'hui un sujet de préoccupation majeur pour l'ensemble de la communauté internationale, d'autant plus que des actes de piraterie sont

¹ Voir Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, 10 décembre 1982, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, p. 3, art. 100 à 107.

² Jane G. Dalton, J. Ashely Roach et John Daley, « Introductory Note to United Nations Security Council : Piracy and Armed Robbery at Sea – Resolutions 1816, 1846 & 1851 » (2009), *International Legal Materials*, vol. 48, p. 129 ; Alfred P. Rubin, « The Law of Piracy » (1987), *Denver Journal of International Law and Policy*, vol. 15, n^{os} 2 et 3, p. 173.

³ C. Paul Hallwood et Thomas J. Miceli, *Maritime Piracy and Its Control : An Economic Analysis* (New York : Palgrave Macmillan, 2015), p. 3 et 4 ; Chambre de commerce internationale, Bureau maritime international, *Piracy and Armed Robbery Against Ships : Report for the Period 1 January – 31 December 2018*, Londres, janvier 2019.

⁴ Jennifer C. Bulkeley, « Regional Cooperation on Maritime Piracy : A Prelude to Greater Multilateralism in Asia ? » (2003), *Journal of Public and International Affairs*, vol. 14, art. 2, p. 3 ; Masataka Okano, « Is International Law Effective in the Fight against Piracy : Lessons from Somalia » (2010), *Japanese Yearbook of International Law*, vol. 53, p. 178, aux pages 179 à 181 ; Yvonne M. Dutton, « Maritime piracy and the impunity gap : insufficient national laws or a lack of political will » (2012), *Tulane Law Review*, vol. 85, n^o 5, p. 1111, aux pages 1127 à 1130.

⁵ Secrétaire général de l'ONU, Rapport sur les océans et le droit de la mer, *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session*, document A/52/487 (1997), par. 374.

⁶ Monica Pathak, « Maritime Violence, Piracy at Sea & Marine Terrorism Today » (2005), *Windsor Review of Legal and Social Issues*, vol. 20, p. 65.

⁷ Hugh R. Williamson, « New Thinking in the Fight against Marine Piracy : Financing and Plunder Pre-Empting Piracy before Prevention Becomes Necessary » (2013), *Case Western Reserve Journal of International Law*, vol. 46, p. 335 ; S. Whitman et C. Saurez, « Dalhousie Marine Piracy Project : The Root Causes and True Costs of Marine Piracy » (2012), *Marine Affairs Program Technical Report n^o 1*.

commis dans toutes les zones maritimes et nuisent, à différents degrés, aux intérêts de tous les États, qu'ils soient côtiers ou sans littoral⁸. En ce qui concerne la richesse et le développement des pays, il convient de signaler que 85 % des biens échangés dans le monde transitent par des routes maritimes⁹, dont un grand nombre sont menacées par les pirates. C'est pourquoi les États du pavillon, les États côtiers, les États du port et d'autres États s'efforcent de lutter contre toutes les formes de piraterie sur les océans – pour protéger les vies humaines, sauvegarder les intérêts économiques, préserver la liberté de navigation et préserver le milieu marin de la pollution illicite et des autres actes illicites commis en mer.

4. La piraterie maritime cible généralement des navires privés et a donc des effets importants sur les acteurs privés¹⁰. Les membres d'équipage d'un navire attaqué courent le risque d'être séquestrés pendant une longue période¹¹, d'être blessés ou d'être tués. Les armateurs risquent de devoir payer de lourdes rançons¹² pour obtenir la libération de leur équipage et récupérer leur cargaison et leur navire. Les sociétés d'assurance maritime doivent tenir compte du risque de piraterie, ce qui se traduit par l'introduction de clauses spécifiques dans leurs contrats et par une augmentation du coût total du transport maritime¹³. La piraterie est aussi une source de préoccupation pour les communautés côtières et les organisations internationales¹⁴. Dans ce contexte, une des solutions retenues a été d'associer les entreprises privées à la lutte contre la piraterie, malgré les controverses entourant cette approche et son fondement en droit international.

5. De fait, les répercussions humaines et économiques de la piraterie sont loin d'être négligeables. En 2010, 26 % des victimes de piraterie ont été prises en otages (soit 1 181 personnes sur 4 185 au total) et 59 % des otages ont subi des niveaux élevés de violence¹⁵. À eux seuls, les actes de piraterie commis en Somalie ont eu un coût économique estimé entre 1 milliard et 16 milliards de dollars, qui s'explique par les frais de carburant occasionnés par les changements d'itinéraire, la majoration de la prime d'assurance de 20 000 dollars par trajet, la réduction du nombre de navires-citernes disponibles et l'augmentation des taux d'affrètement¹⁶. S'y ajoute le montant des rançons payées par l'armateur ou les armateurs aux pirates, qui va de 500 000 dollars à 5,5 millions de dollars. Les seuls actes de piraterie commis dans le golfe d'Aden ont donné lieu au versement d'un montant total de 160 millions de dollars¹⁷. On estime que 10 détournements de navire font baisser les exportations entre l'Asie et l'Europe de 11 %, soit une perte de 28 milliards de dollars¹⁸. Même si des statistiques précises sont difficiles à obtenir, les bateaux de pêche subissent un nombre disproportionné d'attaques de pirates (qui visent généralement les prises

⁸ Documents officiels du Conseil de sécurité, soixante-septième année, 6727^e séance, document [S/RES/2039](#) (2012), préambule.

⁹ D. Ortolland et J.-P. Pirot (dir. publ.), *Atlas géopolitique des espaces maritimes : frontières, énergie, pêche et environnement* (Paris : Technip, 2008).

¹⁰ Stormy-Annika Mildner et Franziska Grob, « Piracy and World Trade : The Economic Costs » dans Stefan Mair (dir. publ.), *Piracy and Maritime Security : Regional characteristics and political, military, legal and economic implications*, SWP Research Paper (Institut allemand des affaires internationales et de sécurité : Berlin, 2011), p. 26 à 28.

¹¹ Ibid., p. 12.

¹² Hallwood et Miceli, *Maritime Piracy and Its Control* (*supra*, note 3), p. 5 et 6.

¹³ Voir R. Wright, « Piracy set to escalate shipping costs », *Financial Times*, 20 novembre 2008 ; Christopher N. Douse, « Combating Risk on the High Sea : An Analysis of the Effects of Modern Piratical Acts on the Marine Insurance Industry » (2010), *Tulane Maritime Law Journal*, vol. 35, p. 267, aux pages 278 à 281.

¹⁴ Voir José Louis Jesus, « International Tribunal for the Law of the Sea » dans Jon M. Van Dyke *et al.* (dir. publ.), *Governing Ocean Resources : New Challenges and Emerging Regime* (Leyde : Martinus Nijhoff, 2013), p. 25, à la page 26.

¹⁵ Torben C. Skaanild, « Piracy : Armed Robbery, Kidnapping, Torture and Murder at Sea » dans Maximo Q. Mejia, Chie Kojima et Mark Sawyer (dir. publ.), *Piracy at Sea* (New York : Springer, 2013), p. 23, à la page 24 ; Hallwood et Miceli, *Maritime Piracy and Its Control* (*supra*, note 3), p. 4 ; Whitman et Saurez, « Dalhousie Marine Piracy Project » (*supra*, note 7), p. 70.

¹⁶ Hallwood et Miceli, *Maritime Piracy and Its Control*, *ibid.*, p. 5.

¹⁷ Hallwood et Miceli, *Maritime Piracy and Its Control*, *ibid.*, p. 5 et 6 ; Whitman et Saurez, « Dalhousie Marine Piracy Project » (*supra*, note 7), p. 57.

¹⁸ Hallwood et Miceli, *Maritime Piracy and Its Control*, *ibid.*, p. 6 ; Whitman et Saurez, « Dalhousie Marine Piracy Project », *ibid.*, p. 58.

et le matériel de valeur) dont le coût se chiffre en milliers de dollars par bateau et en millions de dollars pour chaque région concernée¹⁹. Enfin, on estime à 1,15 milliard de dollars par an le coût des mesures de sécurité mises en œuvre par les marines des pays de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et à 4,7 milliards de dollars par an les mesures de lutte contre la piraterie prises par des acteurs privés²⁰.

6. Les pirates modernes opèrent depuis la terre ferme et passent bien moins de temps en mer que leurs prédécesseurs²¹. Leur stratégie habituelle consiste à mener des raids à bord de petites embarcations lancées depuis un vaisseau-mère, lui-même piraté, puis à rentrer à terre, à leur base, où ils bénéficient de la protection de clans locaux et de leurs milices²². La protection dont ils jouissent à terre les rend très difficiles à repérer et joue pour beaucoup dans le succès de leurs activités. Il est souvent lucratif, mais risqué, d'héberger et de protéger des pirates, et sans doute les communautés côtières choisissent-elles de le faire lorsqu'elles n'ont pas d'autres sources de revenus ou que leurs autres formes de revenus sont minimes²³. Les pirates modernes ne sont pas organisés selon des structures complexes ; ils sont généralement dirigés par un chef unique, qui exige une loyauté absolue de ses subordonnés, et ils assurent leur financement par l'intégration de leurs activités dans l'économie locale²⁴.

7. Il existe de très nombreux éléments de droit international concernant la piraterie maritime, à commencer par la pratique des États qui, au fil du temps, a donné naissance à un droit international coutumier étendu en la matière. C'est sur la base de ce droit coutumier et, surtout, du projet de convention sur la piraterie établi par l'université de Harvard²⁵, que la Commission du droit international a élaboré, dans le cadre de ses travaux sur le droit de la mer²⁶, une série de dispositions sur la piraterie qui sont finalement devenues les articles 14 à 21 de la Convention sur la haute mer²⁷, laquelle a ensuite inspiré les articles 100 à 107 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer²⁸. D'autres instruments conventionnels ont vu le jour au niveau mondial, principalement sous les auspices de l'Organisation maritime internationale. On peut notamment mentionner la Convention de 1988 pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime²⁹ et le Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plateformes fixes situées sur le plateau continental³⁰ (et leurs protocoles respectifs de 2005). D'autres instruments internationaux ne se rapportant pas spécifiquement à la piraterie peuvent aussi être pertinents, comme la Convention internationale de 1979 contre la prise d'otages³¹, la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS).

8. Il existe également de nombreux traités et instruments, régionaux et sous-régionaux, tels que l'Accord de coopération régionale contre la piraterie et les vols à main armée à

¹⁹ Whitman et Saurez, « Dalhousie Marine Piracy Project », *ibid.*, p. 59 à 61.

²⁰ Hallwood et Miceli, *Maritime Piracy and Its Control* (*supra*, note 3), p. 6.

²¹ Hallwood et Miceli, *Maritime Piracy and Its Control*, *ibid.*, à la page 15.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*, p. 16.

²⁴ *Ibid.*, p. 16 à 18.

²⁵ Comité d'experts pour la codification progressive du droit international, « Codification of International Law : Part IV : Piracy » (1932), *American Journal of International Law*, vol. 26, Supplément n° 739.

²⁶ Commission du droit international, Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa huitième session, *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément n° 9*, document A/3159 (1956), p. 282.

²⁷ Convention sur la haute mer, 29 avril 1958, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 450, p. 11.

²⁸ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (*supra*, note 1).

²⁹ Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, 10 mars 1988, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1678, p. 221.

³⁰ Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plateformes fixes situées sur le plateau continental, 10 mars 1988, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1678, p. 304.

³¹ Convention internationale contre la prise d'otages, 17 décembre 1979, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1326, p. 205.

l'encontre des navires en Asie³², conclu en 2004 et auquel 16 pays asiatiques sont parties³³. De nombreux États se sont dotés de lois³⁴ pour faire face à la piraterie maritime, ce qui a créé une importante jurisprudence³⁵ et permis d'améliorer la prévention et la répression des actes de piraterie dans certaines régions³⁶. Par la suite, d'autres instruments de coopération sous-régionale ont été élaborés pour lutter contre la piraterie, notamment le Code de conduite concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden³⁷, ou Code de Djibouti, adopté en 2009 sous les auspices de l'OMI et auquel neuf États sont parties (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maldives, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Somalie et Yémen). Un deuxième Code de conduite, le Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre³⁸ (Code de conduite du golfe de Guinée applicable aux pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)), a été adopté en 2013 au Cameroun. Selon une étude, au premier semestre de 2018, plus de 40 % des actes de piraterie signalés dans le monde avaient été commis dans le golfe de Guinée³⁹.

9. De plus, devant la gravité des actes de piraterie maritime, le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté une série de résolutions⁴⁰ concernant les actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes et dans le golfe de Guinée ainsi que dans plusieurs mers comme le golfe d'Aden, les détroits de Malacca et de Singapour, et la mer des Caraïbes.

10. Cependant, malgré la richesse du droit international, régional et national, il reste à clarifier ou à approfondir d'importantes questions de droit international que la Commission pourrait examiner et qui pourraient se prêter à une codification et à un développement progressif.

11. La Commission devrait commencer par prendre acte que les aspects fondamentaux du sujet de la piraterie maritime ont déjà été codifiés, notamment par la Convention sur le droit de la mer de 1982, la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la

³² Accord de coopération régionale contre la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires en Asie, 29 novembre 2006, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2398, p. 199.

³³ Voir Brice Martin-Castex et Guillaume Loonis-Quélen, « L'Organisation maritime internationale et la piraterie ou le vol à main armée en mer : le cas de la Somalie » (2008), *Annuaire français de droit international*, vol. 54, p. 77, à la page 86. Sont parties à cet accord, adopté à l'initiative du Japon, les États suivants : Bangladesh, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Vietnam.

³⁴ Voir Division des affaires maritimes et du droit de la mer, *Piracy Under International Law*, à consulter à l'adresse <https://www.un.org/depts/los/piracy/piracy.htm>.

³⁵ Voir la bibliographie sélective sur le sujet ; le point 4 traite des décisions rendues par des juridictions nationales.

³⁶ G. Noakes, « Statement on International Piracy before the US House of Representative Committee on Transportation and Infrastructure's Subcommittee on Coast Guard and Maritime Transportation », février 2009, à consulter à l'adresse http://www.marad.dot.gov/documents/HOA_Testimony-Giles%20Noakes-BIMCO.pdf.

³⁷ Code de conduite concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden, Conseil de l'Organisation maritime internationale, 102^e session, document joint 1, document C 102/14 (2009).

³⁸ Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, 25 juin 2013, Yaoundé (Cameroun), à consulter à l'adresse <http://www.imo.org/en/OurWork/Security/WestAfrica/Documents/Code%20de%20conduite.pdf>.

³⁹ Ministères danois des affaires étrangères, de l'industrie, de la justice et de la défense, *Priority Paper for the Danish efforts to Combat Piracy and Other Types of Maritime Crime 2019-2022*, p. 6.

⁴⁰ Résolutions du Conseil de sécurité sur la piraterie : S/RES/1816 (2008), 6 novembre 2008 ; S/RES/1838 (2008), 7 octobre 2008 ; S/RES/1846 (2008), 2 décembre 2008 ; S/RES/1851 (2008), 16 décembre 2008 ; S/RES/1897 (2009), 30 novembre 2009 ; S/RES/1918 (2010), 23 avril 2010 ; S/RES/1950 (2010), 23 novembre 2010 ; S/RES/1976 (2011), 11 avril 2011 ; S/RES/2015 (2011), 24 octobre 2011 ; S/RES/2020 (2011), 22 novembre 2011 ; S/RES/2018 (2011), 31 octobre 2011 ; S/RES/2020 (2011), 22 novembre 2011 ; S/RES/2039 (2012), 29 février 2012 ; S/RES/2077 (2012), 21 novembre 2012 ; S/RES/2125 (2013), 18 novembre 2013 ; S/RES/2383 (2017), 7 novembre 2017.

navigation maritime et d'autres traités. Son objectif ne serait pas de chercher à modifier l'une quelconque des règles prévues dans les instruments existants, mais d'examiner la question de savoir si et comment les États pourraient s'acquitter au mieux de leurs obligations conventionnelles.

II. Questions actuelles de droit international relatives à la piraterie et au vol à main armée en mer

A. Prévention de la piraterie maritime : la nécessité de la coopération

12. Idéalement, dans le cadre de leurs obligations conventionnelles, les États devraient s'attaquer aux conditions propices à la piraterie, de manière à réduire autant que possible la capacité des pirates d'agir en mer. La Commission pourrait s'intéresser aux méthodes préventives qui ont fait leurs preuves dans d'autres branches du droit international pour conseiller les États sur la manière de s'acquitter de leurs obligations de prévention.

B. Répression de la piraterie maritime : la nécessité d'instaurer des lois et des règlements et de clarifier la compétence pénale universelle en matière de piraterie maritime

13. De toute évidence, la prévention n'est pas toujours possible, et des actes de piraterie continueront de se produire, ce qui soulève la question des sanctions applicables à leurs auteurs. Cela fait longtemps que la piraterie est considérée comme un crime punissable par tout État, même si cet État n'a aucun lien direct avec les pirates, leurs victimes ou le lieu de l'infraction. De fait, les pirates sont vus depuis longtemps comme les ennemis de tous les États et de toute l'humanité (*hostis humani generis*). Aussi la possibilité pour tout État d'exercer sa compétence nationale contre des pirates, privant ceux-ci de tout refuge dans quelque État que ce soit, indépendamment de leur lien avec cet État, est-elle reconnue de longue date comme la première forme de compétence pénale universelle⁴¹.

14. Pour autant, les paramètres exacts de la compétence pénale universelle en matière de piraterie ne sont pas bien compris. La Commission pourrait peut-être analyser la définition de la piraterie qui figure dans la Convention de 1982 sur le droit de la mer afin d'aider les États à appréhender le sens du terme « piraterie » aux fins de l'établissement ou de l'exercice de leur compétence pénale. Elle pourrait également examiner la question de savoir si les États sont tenus d'établir leur compétence au regard du droit conventionnel ou du droit international coutumier, ou si, en vertu du droit international, ils sont simplement autorisés à le faire s'ils le souhaitent.

C. Adoption de lois pénales nationales relatives à la piraterie maritime et harmonisation des lois existantes

15. Compte tenu des conclusions tirées de la section B ci-dessus, il pourrait être utile de s'intéresser aux dispositions que les États devraient ou pourraient adopter, dans le cadre de leur droit pénal, pour établir et exercer leur compétence à l'égard des auteurs présumés d'actes de piraterie. Cela pourrait contribuer à l'adoption de lois nationales sur la piraterie et à l'harmonisation des lois existantes et, partant, à la mise en place d'un régime de répression plus efficace au niveau mondial ainsi qu'à l'amélioration de la coopération entre les États.

⁴¹ Sandra L. Hodgkinson, « The Governing International Law on Maritime Piracy », dans Michael P. Scharf, Michael A. Newton et Milena Sterio (dir. publ.), *Prosecuting Maritime Piracy : Domestic Solutions to International Crimes* (Cambridge : Cambridge University Press, 2015), p. 13, aux pages 15 à 17 ; Malcolm D. Evans et Sofia Galani, « Piracy and the Development of International Law », dans Panos Koutrakos et Achilles Skordas (dir. publ.), *The Law and Practice of Piracy at Sea : European and International Perspectives* (London : Hart Publishing, 2014), p. 343, aux pages 344 et 345.

16. Certains États peuvent peut-être exercer leur compétence pénale en se fondant uniquement sur la ratification de la Convention sur la haute mer ou de la Convention sur le droit de la mer, voire seulement sur le droit international coutumier⁴². Pour la plupart des États cependant, cela ne suffit probablement pas, et l'adoption de lois nationales incriminant la piraterie est nécessaire. Cette nécessité dérive du principe selon lequel il n'y a pas d'infraction ni de peine sans loi (*nullem crimen, nulla poena, sine lege*)⁴³. La résurgence, en 2008, des actes de piraterie violents au large de la Somalie, dans l'océan Indien, et dans le golfe de Guinée, dans l'océan Atlantique, a montré que nombre d'États, sur tous les continents, n'avaient aucune législation traitant de la piraterie⁴⁴. Prenons l'exemple de la France dans l'affaire du *Ponant*⁴⁵. Après avoir capturé des pirates somaliens, elle a dû les relâcher car, à l'époque, aucune loi française n'érigait la piraterie en infraction pénale et l'invocation du droit pénal général n'était pas suffisante pour porter des actes de piraterie devant une juridiction pénale française. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Actuellement, une majorité d'États africains sont dépourvus de législation sur la piraterie ou ont des lois obsolètes par rapport aux dispositions pertinentes du droit international contemporain⁴⁶.

17. Par conséquent, dans certains États, le droit pénal général existant peut ne pas suffire pour réprimer les actes de piraterie et poursuivre leurs auteurs. Il peut être nécessaire d'élaborer une législation particulière ou, tout au moins, d'introduire une référence générale à la piraterie maritime dans les dispositions pénales générales pour qu'il devienne possible d'engager des poursuites pénales contre des pirates. De plus, souvent, les procureurs et les juges nationaux n'ont pas les connaissances techniques et juridiques requises pour traiter efficacement ces infractions très particulières, et ils peuvent avoir besoin d'être guidés pour comprendre quels sont les éléments constitutifs du crime et par quels types de preuve ces éléments doivent être établis⁴⁷. Même si la ratification de la Convention sur le droit de la mer est l'expression la plus manifeste du consentement des États à être liés par le droit international et représente un acte juridique nécessaire, elle ne suffit pas à garantir que les États s'acquittent effectivement de leurs obligations. Cette observation s'applique au droit international coutumier relatif à la piraterie comme à la Convention sur la haute mer, toujours en vigueur pour six États. Autrement dit, un État ne peut pas réprimer des actes de piraterie en faisant simplement valoir qu'il est partie à l'une des deux Conventions pertinentes ou en invoquant le droit international coutumier. Même si le cadre juridique de la lutte contre la piraterie est déjà défini en droit international, des lois nationales sont nécessaires pour incriminer les actes de piraterie⁴⁸.

18. À l'absence de lois nationales sur la piraterie ou au caractère obsolète des lois existantes s'ajoute la question de l'harmonisation de la législation. Dans certains États, la législation relative à la piraterie maritime porte uniquement sur les actes commis en haute mer, tandis que dans d'autres elle traite seulement des actes commis dans les eaux territoriales ou dans la zone économique exclusive de l'État concerné⁴⁹. Dans l'idéal, les États devraient avoir des lois identiques ou similaires leur permettant de lutter contre la piraterie partout hors des eaux territoriales.

⁴² Dutton, « Maritime piracy and the impunity gap » (*supra*, note 4), p. 1143 et 1144.

⁴³ *Ibid.*, p. 1152.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 1116.

⁴⁵ Mahinga, Jean-Grégoire, « L'affaire du Ponant » (2008), *Revue de droit des transports*, vol. 7, p. 10 ; Philippe Chapleau et Jean-Paul Pancraccio, *La piraterie maritime : Droit, pratiques et enjeux* (Paris : Vuibert, 2014), p. 106 et 107.

⁴⁶ Division des affaires maritimes et du droit de la mer, *National Legislation on Piracy*. À consulter à l'adresse https://www.un.org/depts/los/piracy/piracy_national_legislation.htm.

⁴⁷ Voir, par exemple, Brian Wilson, « Reshaping maritime security cooperation : the importance of interagency coordination at the national level », dans Guilfoyle Douglas (dir. publ.), *Modern Piracy : Legal Challenges and Responses* (Cheltenham, Royaume-Uni : Edward Elgar, 2013), p. 202.

⁴⁸ Anna Petrig et Robin Geiß, *Piracy and Armed Robbery at Sea : The Legal Framework for Counter-Piracy Operations in Somalia and the Gulf of Aden* (Oxford : Oxford University Press, 2011), p. 140 à 144.

⁴⁹ Division des affaires maritimes et du droit de la mer (*supra*, note 46).

D. Clarification de la relation entre la piraterie maritime et le vol à main armée en mer⁵⁰

19. Se pose également la question, en lien avec la section C ci-dessus, de l'analyse de la différence entre l'infraction de piraterie maritime et l'infraction de vol à main armée en mer, et des moyens d'aider les États à clarifier cette différence. D'une manière générale, la piraterie maritime est une infraction commise en haute mer (y compris dans ce qui est aujourd'hui appelé la zone économique exclusive)⁵¹. Par opposition, le vol à main armée en mer est une infraction commise dans les eaux territoriales d'un État⁵².

20. Il s'avère que de nombreux États reconnaissent ces deux infractions mais que leur législation ne fait pas de distinction claire entre les deux, en particulier au regard du lieu où elles sont commises⁵³. En conséquence, un problème de « double incrimination » est susceptible de se poser, semant la confusion quant au droit applicable. En se fondant sur le droit international et la pratique des États, la Commission pourrait définir à quel moment l'une ou l'autre de ces infractions est en cause, en quoi elles diffèrent et si elles sont liées, de manière à préciser le droit dans ce domaine, ce qui pourrait être utile aux États dans l'élaboration de leurs lois et l'exercice de leur compétence.

III. Portée du sujet

21. La faculté des États de lutter de manière globale et efficace contre la piraterie maritime au moyen des opérations qu'ils mènent en mer, qu'elles soient unilatérales ou multilatérales, est limitée, et les navires privés restent vulnérables. Cette vulnérabilité a conduit les armateurs à tenter d'assurer eux-mêmes la sécurité de leurs navires, souvent en concluant des contrats avec des entreprises de sécurité privées. Cela peut se traduire par exemple par la présence à bord de gardes armés, qui sont susceptibles de faire usage de la force létale si d'autres navires approchent. L'adoption de telles mesures de prévention soulève la question de savoir si l'État du pavillon, l'État d'immatriculation de la société de sécurité ou d'autres États sont tenus ou devraient être tenus par le droit international de réglementer ces pratiques⁵⁴. La Convention de 1982 ne reconnaît pas le droit de poursuite aux navires privés. En conséquence, un navire privé qui a fait l'objet d'un acte de piraterie ne peut engager aucune action coercitive en vertu du droit de la mer. La Commission pourrait examiner les éléments de droit et de pratique pertinents pour établir si le droit international interdit de telles actions aux navires privés et, dans l'affirmative, examiner la question de la frontière entre mesures coercitives et mesures défensives en cas d'attaque en mer par des pirates.

22. Selon la Convention de 1982 sur le droit de la mer, le droit de poursuite ne peut être exercé que par des navires publics tels que des navires militaires et d'autres navires qui sont la propriété de l'État et qui accomplissent un service public⁵⁵. La Commission pourrait examiner comment cette règle est appliquée dans le contexte de la piraterie et du vol à main armée en mer au vu de la pratique contemporaine des États, et étudier la question de savoir si les dispositions pertinentes de la Convention de 1982 relèvent du droit international coutumier et lient tous les États.

23. Les pirates savent qu'en restant en haute mer ou dans la zone économique exclusive, ils courent le risque d'être poursuivis et arrêtés par n'importe quel État, sur la base de la compétence pénale universelle. C'est pourquoi, généralement, après un acte de piraterie, ils

⁵⁰ Melda Kamil Ariadno, « Maritime Security in South East Asia : Indonesian Perspective » (2009), *Indonesian Journal of International Law*, vol. 7, n° 1, p. 88, à la page 95.

⁵¹ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (*supra*, note 1), art. 58 et 101 ; Anna Petrig, « Piracy », dans Donald Rothwell *et al.* (dir. publ.), *The Oxford handbook of the law of the sea* (Oxford : Oxford University Press, 2016), p. 844, aux pages 848 et 849.

⁵² Petrig, « Piracy », *ibid.*, aux pages 851 et 852.

⁵³ Division des affaires maritimes et du droit de la mer (*supra*, note 46).

⁵⁴ Ilja Van Hespén, « Protecting merchant ships from maritime piracy by privately contracted armed security personnel : a comparative analysis of flag state legislation and port and coastal state requirements » (2014), *Journal of Maritime Law and Commerce*, vol. 45, n° 3, p. 361.

⁵⁵ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (*supra*, note 1), art. 111.

rejoignent rapidement les eaux territoriales les plus proches pour échapper à la poursuite de navires étrangers. De plus, de nombreux États n'ont pas la capacité de surveiller leurs eaux territoriales, ce qui encourage les pirates à y déplacer leurs activités, et à attaquer les navires qui attendent d'entrer au port⁵⁶.

24. C'est pour remédier à cette situation que le Conseil de sécurité a autorisé des forces navales étrangères, à titre exceptionnel, à poursuivre des navires pirates depuis la haute mer et la zone économique exclusive jusque dans les eaux territoriales somaliennes. Il a aussi autorisé, avec l'accord du Gouvernement somalien, des navires étrangers à pénétrer dans les eaux territoriales somaliennes pour capturer des navires pirates. Parallèlement, il a clairement établi que « les dispositions de la [...] résolution s'appliqu[ai]ent à la seule situation en Somalie et n'affect[ai]ent pas les droits, obligations ou responsabilités dérivant pour les États Membres du droit international »⁵⁷, ce qui signifie que lesdites dispositions devraient être appliquées dans le cadre juridique de la lutte contre la piraterie tel qu'il a été établi par la Convention de 1982 sur le droit de la mer⁵⁸ et les règles du droit international coutumier.

25. En ce qui concerne les droits des auteurs présumés des infractions, les personnes suspectées d'avoir commis des actes de piraterie ont droit à un traitement équitable, y compris un procès équitable, et à la pleine protection des droits dont elles jouissent en vertu du droit national et du droit international, comme il ressort des jurisprudences nationales et internationale en matière de piraterie⁵⁹.

26. À des fins de clarification, la Commission pourrait examiner la façon dont s'exercent les droits susmentionnés lorsque la personne concernée est arrêtée en haute mer, c'est-à-dire hors de la juridiction souveraine de tout État.

27. La portée du présent sujet se limite à la prévention et à la répression de la piraterie et du vol à main armée en mer. L'analyse du sujet amènera la Commission à examiner la définition de la piraterie dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, compte tenu des aspects actuels et évolutifs de la piraterie, et la définition fournie par des organisations internationales compétentes telles que l'OMI. D'autres questions seront également examinées, comme les sanctions applicables aux actes de piraterie, la coopération en matière de répression de la piraterie et l'exercice de la compétence à l'égard du crime de piraterie, y compris la criminalisation, la poursuite, l'arrestation, la détention, l'extradition, l'accord de transfèrement des personnes suspectées de piraterie, l'entraide judiciaire, l'action en justice, l'enquête, les preuves, les peines, les droits des pirates présumés, ou encore les droits des victimes d'actes de piraterie et de vol à main armée en mer.

IV. Le sujet satisfait aux critères applicables pour figurer au programme de travail à long terme de la Commission du droit international

28. Pour pouvoir inscrire un sujet au programme de travail à long terme de la Commission du droit international, il convient de démontrer que ce sujet satisfait aux critères suivants : a) le sujet devrait correspondre aux besoins des États en ce qui concerne le développement progressif et la codification du droit international ; b) le sujet devrait être suffisamment mûr sur le terrain de la pratique des États pour se prêter à une codification et à un développement progressif ; c) le sujet devrait être concret et suffisamment facile à traiter à ces fins ; et d) la Commission ne devrait pas s'en tenir aux sujets classiques, mais pourrait aussi envisager

⁵⁶ Joseph M. Isanga, « Countering Persistent Contemporary Sea Piracy : Expanding Jurisdictional Regimes » (2010), *American University Law Review*, vol. 59, p. 1267, à la page 1273.

⁵⁷ *Documents officiels du Conseil de sécurité, soixante-sixième année, 6635^e séance*, document S/RES/2015 (2011), préambule.

⁵⁸ *Documents officiels du Conseil de sécurité, soixante-troisième année, 5902^e séance*, document S/RES/1816 (2008), préambule.

⁵⁹ Douglas Guilfoyle, « Counter-Piracy Law Enforcement and Human Rights » (2010), *International and Comparative Law Quarterly*, vol. 59, n^o 1, p. 141 ; voir aussi le point 4 de la bibliographie sélective.

ceux qui correspondent à des tendances nouvelles du droit international et à des préoccupations pressantes de l'ensemble de la communauté internationale⁶⁰.

29. Le sujet de la piraterie et du vol à main armée en mer satisfait aux critères requis pour figurer au programme de travail à long terme de la Commission.

30. **Premièrement**, le sujet répond aux besoins des États en matière de développement progressif du droit international. De fait, il est d'intérêt mondial car, comme cela a été dit en introduction, il concerne l'ensemble de la communauté internationale. Sa dimension internationale a justifié l'adoption par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de plusieurs résolutions portant sur la lutte contre la piraterie maritime et le vol à main armée en mer. Les États côtiers, les États du pavillon, les États du port, les États dont des nationaux ont été victimes d'actes de piraterie ou de vols à main armée en mer, les États sans littoral, les acteurs privés de l'industrie maritime (armateurs, chargeurs, assureurs, etc.) qui convoient, reçoivent, importent ou exportent des marchandises et les organisations internationales ont tous intérêt à ce que les mers soient parfaitement sûres et exemptes de toute forme de criminalité, afin de garantir le développement des États ainsi que la sécurité et le bien-être socioéconomique de tous les individus.

31. **Deuxièmement**, le sujet mérite d'être examiné par la Commission car il existe une pratique des États qui ouvre la voie à une codification et à un développement progressif du droit international. Comme cela a été vu plus haut, il existe des traités mondiaux et régionaux et d'autres instruments qui peuvent être analysés aux fins de l'examen du sujet. De plus, selon les données communiquées par le secrétariat de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, plus de 70 États ont adopté une législation visant à prévenir et à réprimer la piraterie et le vol à main armée en mer. Cette pratique est parvenue à un stade suffisamment avancé et continuera de se développer, à mesure que les nouveaux projets de loi sur la piraterie qui ont été proposés deviendront des lois applicables. Dans plusieurs États côtiers africains, des projets de loi ont été soumis à l'examen du Parlement et devraient être bientôt adoptés. D'une manière générale, les lois existantes sur le sujet, que l'on trouve en Afrique, en Europe, en Asie, en Amérique et dans les Caraïbes, sont représentatives des principales régions du monde et des principaux systèmes juridiques.

32. **Troisièmement**, le sujet mérite d'être examiné au regard du droit applicable, compte tenu de son caractère concret, pratique et abordable. Il ne posera pas de difficultés particulières, car la plus grande partie des travaux portera sur le droit international existant, c'est-à-dire la *lex lata* codifiée par la Convention de 1982 sur le droit de la mer, qui définit le régime juridique et le cadre applicables aux actes de piraterie et de vol à main armée en mer. Outre la pratique des États, qui continue de se développer, la Commission pourra s'appuyer sur des instruments juridiques universels tels que la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, et sur les résolutions concernant la piraterie et le vol à main armée en mer adoptées par l'OMI entre 2005 et 2012. La doctrine (voir la bibliographie sélective ci-après) et la jurisprudence nationale (américaine, anglaise, française, espagnole, tanzanienne, kényane, seychelloise, européenne (Cour européenne des droits de l'homme), japonaise, coréenne, etc.) abondent sur le sujet. Ces décisions judiciaires seront examinées à la lumière des lois nationales applicables et des dispositions pertinentes du droit international dont elles assurent l'application. Les différentes approches régionales face aux actes de piraterie et de vol à main armée commis dans les différentes mers du monde seront analysées en fonction du contexte géographique de chaque région maritime et de chaque mer régionale telles qu'elles sont définies par le Programme pour les mers régionales, établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

33. **Quatrièmement**, le droit international en matière de piraterie et de vol à main armée en mer s'inscrit complètement dans le cadre des sujets traditionnellement traités par la Commission, qui s'intéresse depuis longtemps aux règles du droit de la mer. En principe, ce

⁶⁰ Voir Commission du droit international, Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquantième session, *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n° 10*, document A/53/10 (1998), par. 553 ; Commission du droit international, Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-neuvième session, *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 10, document A/72/10* (2017), par. 32.

sujet devrait donc pouvoir être ajouté sans aucun problème au programme de travail à long terme, puisqu'il correspond à une préoccupation pressante de l'ensemble de la communauté internationale.

V. Méthodologie

34. Les dispositions relatives à la piraterie maritime de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer constitueront le point de départ de l'examen du sujet. Comme cela a déjà été dit, l'objectif n'est pas de modifier lesdites dispositions de quelque manière que ce soit. De plus, les aspects du sujet qui ne sont pas directement régis par ces dispositions seraient analysés sur la base d'autres instruments et de la pratique étatique, de manière à poursuivre la codification ou le développement du droit international d'une manière qui puisse être utile aux États. La pratique des États analysée, qu'il s'agisse de lois ou de décisions de juridictions nationales, sera celle de tous les États ayant un intérêt réel ou potentiel à protéger les océans contre la piraterie et les vols à main armée. Cela englobe les États côtiers, les États du pavillon, les États du port, les États sans littoral, les États susceptibles d'exercer leur compétence, active ou passive, à l'égard de leurs nationaux qui ont été victimes d'actes de piraterie, les autres acteurs concernés et les organisations internationales compétentes.

VI. Forme du résultat des travaux

35. L'objectif pourrait être de rédiger un projet d'articles sur la prévention et la répression de la piraterie et du vol à main armée en mer. À mesure que les travaux progresseront, il sera peut-être plus aisé de juger si le sujet se prête à l'élaboration d'une nouvelle convention, auquel cas le projet d'articles resterait la forme la plus appropriée à donner au résultat des travaux de la Commission. Cependant, s'il s'avérait que le sujet se prête davantage à la simple définition d'orientations à l'intention des États sur l'exécution des obligations internationales existantes, le résultat des travaux pourrait prendre la forme de « conclusions » ou de « directives ».

VII. Bibliographie sélective [en anglais seulement]

1. Articles

Andersen, Elizabeth, Benjamin Brockham-Hawe, and Patricia Goff. 2010. "Suppressing Maritime Piracy: Exploring the Options in International Law." A Workshop Report. Washington, D.C.: American Society of International Law & Academic Council on the United Nations System.

Anderson, Elliot A. 2010. "It's a Pirate's Life for Some: The Development of an Illegal Industry in Response to an Unjust Global Power Dynamic." *Indiana Journal of Global Legal Studies* 17(2): 319–39.

Ariadno, Melda Kamil. 2009. "Maritime Security in South East Asia: Indonesian Perspective." *Indonesian Journal of International Law* 7(1): 88–99.

Azubuike, Lawrence. 2010. "International Law Regime against Piracy." *Annual Survey of International & Comparative Law* 15: 43–60.

Bahar, Michael. 2007. "Attaining Optimal Deterrence at Sea: A Legal and Strategic Theory for Naval Anti-Piracy Operations." *Vanderbilt Journal of Transnational Law* 40(1): 1–86.

Baird, Rachel. 2012. "Transnational Security Issues in the Asian Maritime Environment: Responding to Maritime Piracy." *Australian Journal of International Affairs* 66(5): 501–13.

Balmond, Louis, Sylvain Alunni and Fabien Grech. 2011. "Chronique des faits internationaux : 15 mars-15 juin 2011." *Revue générale de droit international public* 2011(3): 733–64.

- Barrios, Erik. 2005. "Casting a Wider Net: Addressing the Maritime Piracy Problem in Southeast Asia." *Boston College International and Comparative Law Review* 28(1): 149–63.
- Beckman, Robert C. 2002. "Combating Piracy and Armed Robbery Against Ships in Southeast Asia: The Way Forward." *Ocean Development & International Law* 33(3): 317–41.
- Behr, Timo, Mika Aaltola, and Erik Brattberg. 2013. "Maritime Security in a Multipolar World: Towards an EU Strategy for the Maritime Commons." Finnish Institute of International Affairs Briefing Paper 103.
- Bellamy, Chris. 2011. "Maritime Piracy. Return of the World's Second-Oldest Security Problem." *The RUSI Journal* 156(6): 78–83.
- Bellayer-Roille, Alexandra. 2009. "Montée en puissance de la lutte contre la 'piraterie' maritime 'sus a l'hostis humani generis'." *Annuaire de droit maritime et océanique* 27: 309–31.
- Bento, Lucas. 2011. "Toward an international law of piracy sui generis: how the dual nature of maritime piracy law enables piracy to flourish." *Berkeley Journal of International Law* 29(2): 399–455.
- Berg, James. 2010. "'You're Gonna Need a Bigger Boat': Somali Piracy and the Erosion of Customary Piracy Suppression." *New England Law Review* 44: 343–85.
- Berndtsson, J. & Østensen, Å.G., 2015. "The Scandinavian Approach to Private Maritime Security—A Regulatory Façade?" *Ocean Development & International Law* 46(2): 138–152.
- Le Bihan, Martine. 2003. "Sûreté maritime et terrorisme." *Revue de Droit Commercial, Maritime, Aérien et des Transports* 80(3): 86–93.
- Bodini, Stefano Piedimonte. 2011. "Fighting Maritime Piracy under the European Convention on Human Rights." *European Journal of International Law* 22(3): 829–48.
- Boisson, Philippe. 2003. "La sûreté des navires et la prévention des actes de terrorisme dans le domaine maritime." *Droit maritime français* 640: 723–36.
- Bonassies, Pierre. 2011. "Du régime de l'arrestation de pirates par un navire français dans les eaux territoriales somaliennes." *Droit maritime français* 726: 569–72.
- Booth, Forrest and Larry Altenbrun. 2002. "Maritime and Port Security, Piracy, and Stowaways: Renewed Concerns Over Old Problems." *University of San Francisco Maritime Law Journal* 15(1): 1–47.
- Briand, Luc. 2011. "Lutte contre la piraterie maritime : la France renforce son arsenal législatif." *Gazette du Palais* 2011(20): 8–12.
- Bugnon, Caroline. 2010. "L'action contre les actes de piraterie maritime : A propos de l'affaire du voilier Ponant." *Annuaire de droit maritime et océanique* 28: 133–62.
- Bulkeley, Jennifer C. 2003. "Regional Cooperation on Maritime Piracy: A Prelude to Greater Multilateralism in Asia?" *Journal of Public and International Affairs* 14: Article 2.
- Bürgin, Annina and Schneider, Patricia. 2015. "Regulation of Private Maritime Security Companies in Germany and Spain: A Comparative Study." *Ocean Development & International Law*, 46(2): 123–137.
- Charles, Jean-Baptiste and Erwann Couty. 2011. "Loi relative à la piraterie maritime : le législateur rétablit l'arsenal pénal maritime." *Revue de droit des transports* 2011(6): 7–10.
- Charpenel, Yves. 2011. "Analyse prospective des dernières jurisprudences relatives à la sécurité des mers." *Droit maritime français* 726: 504–09.
- Cormier-Salem, Marie-Christine and Tarik Dahou, eds. 2010. *Gouverner la mer: états, pirates, sociétés*. Politique Africaine 116: 1–208.
- Coulée, Frédérique and Hélène Picot (conjointrice). 2010. "Pratique française du droit international : Piraterie." *Annuaire français de droit international* 56: 917–23.

- Coulée, Frédérique and Hélène Picot (conjointrice). 2009. "Pratique française du droit international : Piraterie." *Annuaire français de droit international* 55: 921–26.
- Davey, Michael. 2010. "A Pirate Looks at the Twenty-First Century: The Legal Status of Somali Pirates in an Age of Sovereign Seas and Human Rights." *Notre Dame Law Review* 85(3): 1197–1230.
- Davidson, Scott. 2000. "Dangerous Waters: Combating Maritime Piracy in Asia." *Asian Yearbook of International Law* 9: 3–30.
- Deans, Alistair. 2011. "Suing Organized Piracy: An Application of Maritime Torts to Pirate Attacks, and Subsequent Civil Actions Against the Supporters of Organized Piracy." *Roger Williams University Law Review* 16(3): 655–86.
- Díaz, Leticia M and Barry Hart Dubner. 2010. "Foreign Fishing Piracy vs. Somalia Piracy – Does Wrong Equal Wrong?" *Barry Law Review* 14: 73–96.
- Díaz, Leticia M and Barry Hart Dubner. 2009. "On the Evolution of the Law of International Sea Piracy: How property trumped human rights, the Environment and the Sovereign Rights of States in the Areas of Creation and Enforcement of Jurisdiction" *Barry Law Review* 13: 175–207.
- Doeppe, Piper. 2014. "Redefining Maritime Piracy: A Call for Legislative Action to Equate Piracy to International Terrorism in a Previously Uncertain Regulatory Environment" *Appalachian Journal of Law* 14(1): 97–113.
- Douse, Christopher N. 2010. "Combating Risk on the High Sea: An Analysis of the Effects of Modern Piratical Acts on the Marine Insurance Industry." *Tulane Maritime Law Journal* 35: 267–92.
- Drapier, Sandrine. 2012. "La capture de pirates en mer : de droit ou de force." *Annuaire de droit maritime et océanique* 30: 100–14.
- Dua, Jatin, and Ken Menkhaus. 2012. "The Context of Contemporary Piracy: The Case of Somalia." *Journal of International Criminal Justice* 10(4): 749–66.
- Dubner, Barry Hart. 2011. "On the Definition of the Crime of Sea Piracy Revisited: Customary vs. Treaty Law and the Jurisdictional Implications Thereof." *Journal of Maritime Law & Commerce* 42(1): 71–100.
- Dumouchel, Anne Claire and Sébastien Touze. 2010. "Contenu et dernières avancées du projet de loi français de lutte contre la piraterie." *Droit maritime français* 720: 961–70.
- Dupuy, René Jean. 1986. "La piraterie maritime et le droit." in *Publications de l'Académie du Royaume du Maroc, Collection Sessions : La piraterie au regard du droit des gens*, Session 9, Rabat, p. 18.
- Dutton, Yvonne M. 2012. "Maritime piracy and the impunity gap: insufficient national laws or a lack of political will." *Tulane Law Review* 86(5): 1111–1162.
- Dutton, Yvonne M. 2012. "Virtual witness confrontation in criminal cases: a proposal to use videoconferencing technology in maritime piracy trials." *Vanderbilt Journal of Transnational Law* 45(5): 1283–1340.
- Dutton, Yvonne M. 2011. "Pirates and Impunity: Is The Threat of Asylum Claims a Reason to Allow Pirates to Escape Justice?" *Fordham International Law Journal* 34: 236–95.
- Dutton, Yvonne M. 2010. "Bringing Pirates to Justice: A Case for Including Piracy within the Jurisdiction of the International Criminal Court." *Chicago Journal of International Law* 11: 197–241.
- Fanning, L, H Williamson and S Douglas. 2012. "Dalhousie Marine Piracy Project: Legal, Institutional and Governance Arrangements for Apprehending and Prosecuting Marine Pirates" *Marine Affairs Program Technical Report #2*.
- Fernández, Jesús Ramón Bacas, Federico Bordas Martínez, Javier Gil Pérez, Raquel Regueiro Dubra, Isidro Sepúlveda Muñoz, and Enrique Vega Fernández. 2009. "Crisis Somalí, Piratería E Intervención Internacional." Madrid.

- Fink, M.D. D, and R.J. J Galvin. 2009. "Combating Pirates off the Coast of Somalia: Current Legal Challenges." *Netherlands International Law Review* 56(3): 367–95.
- Fokas, Terence. 1997. "The Barbary Coast Revisited: The Resurgence of International Maritime Piracy" *University of San Francisco Maritime Law Journal* 9(2): 427–60.
- Gabel, Georg D. Jr. 2007. "Smoother Seas Ahead: The Draft Guidelines as an International Solution to Piracy." *Tulane Law Review* 81: 1433–66.
- Gagain, Michael. 2010. "Neglected Waters: Territorial Maritime Piracy and Developing States: Somalia, Nigeria, and Indonesia" *New England Journal of International and Comparative Law* 16: 169–96.
- Gardner, Maggie. 2012. "Piracy Prosecutions in National Courts." *Journal of International Criminal Justice* 10(4): 797–821.
- Gathii, James Thuo. 2010. "Kenya's Piracy Prosecution." *American Journal of International Law* 104(3): 416–436.
- Gauci, Gotthard. 2010. "Piracy and Its Legal Problems: With Specific Reference to the English Law of Marine Insurance." *Journal of Maritime Law and Commerce* 41(4): 541–60.
- Gaurier, Dominique. 2000. "Le crime contre l'humanité est-il une notion nouvelle ? Le pirate, ennemi du genre humain." *Annuaire de droit maritime et océanique* 18: 173–192.
- Giacopelli, M. 2011. "Loi No. 2011-13 du 5 Janvier 2011 relative à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'État en mer" *Revue Pénitentiaire et de Droit Pénal* 2011(3): 784–85.
- Girerd, Patrick. 2005. "De l'utilité du concept de 'piraterie' ?" *Annuaire de droit maritime et océanique* 23-153-77.
- Gottlieb, Yaron. 2015. "Responding to Maritime Policy: The Regional Approach." *University of San Francisco Maritime Law Journal* 28(1): 1–34.
- Gottlieb, Yaron. 2015. "The Security Council's Maritime Piracy Resolutions: A Critical Assessment." *Minnesota Journal of International Law* 24(1): 1–72.
- Grard, Loïc. 2010. "Un an et presque demi de droit européen des transports." *Revue trimestrielle de droit européen* 2010(1): 195–221.
- Grard, Loïc. 2009. "Initiative européenne de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes." *Revue de droit des transports* 2009(2): 26.
- Grard, Loïc. 2009. "Piraterie : la force navale européenne et les eaux territoriales somaliennes." *Revue de droit des transports* 2009(3): 32.
- Guilfoyle, Douglas. 2010. "Counter-Piracy Law Enforcement and Human Rights." *International and Comparative Law Quarterly* 59(01): 141–69.
- Guilfoyle, Douglas. 2010. "The Laws of War and the Fight against Somali Piracy: Combatants or Criminals." *Melbourne Journal of International Law* 11(1): 141–53.
- Guilfoyle, Douglas. 2009. "Treaty Jurisdiction over Pirates: A Compilation of Legal Texts with Introductory Notes." 3rd Meeting of Working Group 2 on Legal Issues, The Contact Group on Piracy off the Coast of Somalia. Copenhagen.
- Guilfoyle, Douglas. 2008. "Piracy off Somalia: UN Security Council Resolution 1816 and IMO Regional Counter-Piracy Efforts." *International and Comparative Law Quarterly* 57(3): 690–99.
- Hahn, Lauren. 2012. "Juvenile Justice and Piracy: Prosecutions of Juvenile Pirates in the United States." *George Mason Law Review* 20(1): 241–73.
- Halberstam, Malvina. 1988. "Terrorism on the High Seas: The Achilla Lauro, Piracy and the IMO Convention on Maritime Safety." *American Journal of International Law* 82(2): 269–310.
- Le Hardy De Beaulieu, Louis. 2011. "La piraterie maritime à l'aube du XXIème siècle." *Revue générale de droit international public* 115(3): 653–74.

- Hayashi, Moritaka. 2010. "Japan Anti-Piracy Law." *The International Journal of Marine and Coastal Law* 25: 143–149
- Helfman, Tara. 2012. "Marauders in the Courts: Why the Federal Courts Have Got the Problem of Maritime Piracy (partly) Wrong." *Syracuse Law Review* 62(1): 53–74.
- Isanga, Joseph M. 2010. "Countering Persistent Contemporary Sea Piracy: Expanding Jurisdictional Regimes." *American University Law Review* 59: 1267–1449.
- Janssens, Paul-Alexandre. 2011. "La loi française de lutte contre la piraterie maritime à l'épreuve des mesures pionnières adoptées par la Belgique." *Droit maritime français* 756: 544–51.
- Jesus, H.E. José Luis E José Luis. 2003. "Protection of Foreign Ships against Piracy and Terrorism at Sea: Legal Aspects." *The International Journal of Marine and Coastal Law* 18(3): 363–400.
- Karim, Md Saiful. 2014. "The rise and fall of the international law of maritime terrorism: the ghost of piracy is still hunting!" *New Zealand Universities Law Review* 26(1): 82–103.
- Karim, Md Saiful. 2011. "Is There an International Obligation To Prosecute Pirates?" *Netherlands International Law Review* 58(3): 387–407.
- Kelley, Ryan P. 2011. "UNCLOS, but not cigar: overcoming obstacles to the prosecution of maritime piracy." *Minnesota Law Review* 95(6): 2285–2317.
- Kerguelen-Neyrolles, Bernadette. 2010. "Transports maritimes : projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'État en mer." *Lamy Transport Tome 2*, 157: 1–2.
- Keyuan, Zou. 2011. "Maritime Enforcement of United Nations Security Council Resolutions: Use of Force and Coercive Measures." *The International Journal of Marine and Coastal Law* 26(2): 235–61.
- King, Michael G. 2010. "Modern Piracy and Regional Security Cooperation in the Maritime Domain: the Middle East and Southeast Asia." Thesis, Naval Postgraduate School, Monterey CA.
- Kirchner, Stefan. 2014. "Protecting Sea Lanes and Maritime Installations in the Western Indian Ocean Against Terrorism and Piracy: Beyond Atlanta." *Willamette Journal of International Law and Dispute Resolution* 22(1): 31–47.
- Kontorovich, Eugene. 2010. "'A Guantánamo on the Sea': The Difficulty of Prosecuting Pirates and Terrorists." *California Law Review* 98: 243–76.
- Kontorovich, Eugene. 2003. "The Piracy Analogy: Modern Universal Jurisdiction's Hollow Foundation." *Harvard International Law Journal* 45(1): 183–237.
- Kontorovich, Eugene, and Steven Art. 2010. "An Empirical Examination of Universal Jurisdiction for Piracy." *The American Journal of International Law* 104(3): 436–453.
- Kozubovskaya-Pellé, Anastasiya. 2009. "3^eème colloque international sur la sûreté maritime et portuaire." *Droit maritime français* 709: 999–1004.
- Kraska, James, and Brian Wilson. 2009. "The Pirates of the Gulf of Aden: The Coalition Is the Strategy." *Stanford Journal of International Law* 45(2): 243–86.
- Kraska, James, and Brian Wilson. 2009. "Piracy Repression, Partnering and the Law." *Journal of Maritime Law and Commerce* 40(1): 43–579.
- Leclercq, Jean-François. 2010. "La notion de piraterie en droit maritime belge : Transport et assurance." *Droit maritime français* 720: 951–60.
- Lefebvre-Chalain, Hélène and Cédric Leboeuf. 2010. "La Piraterie Maritime : Compte-rendu des Journées Méditerranéennes Organisées les 10 et 11 décembre 2009" *Neptunus* 16: en ligne
<<https://cdmo.univ-nantes.fr/>>
[<https://web.archive.org/web/20190617200532/https://www.peacepalacelibrary.nl/ebooks/files/357242440.pdf>]

- Lelarge, Aurélia. 2010. "La Somalie entre anarchie et piraterie." *Journal du droit international* 2010(2): 449–74.
- Liss, Carolin. 2008. "Privatising the Fight against Somali Pirates." Asia Research Centre Working Paper No. 152, Murdoch University.
- Mahinga, Jean-Grégoire. 2008. "L'affaire du Ponant." *Revue de droit des transports* 2008(7): 10–11.
- Mair, Stefan, ed. 2010. *Piraterie Und Maritime Sicherheit. Fallstudien Zu Afrika, Südostasien Und Lateinamerika Sowie Beiträge Zu Politischen, Militärischen, Rechtlichen Und Ökonomischen Aspekten*. SWP-Studie, S 18. Berlin: Stiftung Wissenschaft und Politik.
- Marguet, Bernard. 1999. "Piraterie maritime." *Droit maritime français* 590: 99–105.
- Martin-Castex, Brice and Guillaume Loonis-Quélen. 2008. "L'Organisation maritime internationale et la piraterie ou le vol à main armée en mer : le cas de la Somalie." *Annuaire français de droit international* 54: 77–117.
- Mathonnet, Daniel. 2011. "De quelques remèdes à la piraterie maritime." *Droit maritime français* 726: 534–43.
- Mccarthy, Collin. 2015. "Davey Jones's Lockup: Changing the U.S. Approach to Prosecution and Punishment of Maritime Piracy in Universal Jurisdiction Cases." *Golden Gate University Law Review* 45(2): 123–48.
- McKinnon, Alexander. 2012. "Maritime Piracy: A Hong Kong Perspective." *Hong Kong Law Journal* 41(3): 635–57.
- Menefee, Samuel Pyeatt. 1990. "The New 'Jamaica Discipline': Problems with Piracy, Maritime Terrorism and the 1982 Convention on the Law of the Sea." *Connecticut Journal of International Law* 6(1): 127–50.
- Menefee, Samuel Pyeatt. 1999. "Foreign Naval Intervention in Cases of Piracy: Problems and Strategies." *The International Journal of Marine and Coastal Law* 14(3): 353–70.
- Mineau, Michael L. 2010. "Pirates, Blackwater and Maritime Security: The Rise of Private Navies in Response to Modern Piracy." *Journal of International Business and Law* 9(1): 63–78.
- Miribel, Stéphane. 2011. "La piraterie : aspects économique, géopolitique et juridique." *Droit maritime français* 726: 588–89.
- Miribel, Stéphane. 2010. "Rough seas ahead ?" *Droit maritime français* 717: 713–16.
- Nanda, Ved P. 2011. "Maritime piracy: how can international law and policy address this growing global menace?" *Denver Journal of International Law and Policy* 39(2): 177–207.
- Nicolas, Pierre-Yves. 2015. "Piraterie et assurance maritime : l'affaire du brillante Virtuoso." *Droit maritime français* 773: 769–79.
- O'Brien, Melanie. 2014. "Where Security Meets Justice: Prosecuting Maritime Piracy in the International Criminal Court." *Asian Journal of International Law* 4(1): 81–102.
- Odeke, Ademun. 2011. "Somali Piracy – Effects on Oceanborne Commerce and Regional Security and Challenges to International Law and World Order." *Australian and New Zealand Maritime Law Journal* 25(1): 134–160.
- Okano, Masataka. 2010. "Is International Law Effective in the Fight against Piracy: Lessons from Somalia." *Japanese Yearbook of International Law* 53: 178–201.
- Papastavridis, Efthymios. 2010. "Enforcement Jurisdiction in the Mediterranean Sea: Illicit Activities and the Rule of Law on the High Seas." *The International Journal of Marine and Coastal Law* 25(4): 569–99.
- Passman, M.H. Michael H. Michael H. 2009. "Interpreting Sea Piracy Clauses in Marine Insurance Contracts." *Journal of Maritime Law and Commerce* 40(1): 59–88.
- Pathak, Monica. 2005. "Maritime Violence: Piracy at Sea & (and) Marine Terrorism Today." *Windsor Review of Legal and Social Issues* 20: 65–79.

- Phillips, Roger L. 2013. "Pirate Accessory Liability: Developing a Modern Legal Regime Governing Incitement and Intentional Facilitation of Maritime Piracy" *Florida Journal of International Law* 25(2): 271–310.
- Pines, Daniel. 2012. "Maritime piracy: challenges in U.S. law needed to combat this critical national security concern." *Seattle University Law Review* 36(1): 69–127.
- Poissonnier, Ghislain. 2010. "Quels droits pour Rackham le Rouge ?" *Recueil Dalloz* 2010(10): 631–35.
- Poissonnier, Ghislain. 2008. "Les pirates de la Corne de l'Afrique et le droit français." *Recueil Dalloz* 2008(30): 2097–2100.
- Polere, Pascal. 2005. "La piraterie maritime aujourd'hui." *Droit maritime français* 659: 387–404.
- Portolano, Diane. 2011. "Loi relative à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'État." *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* 2011(2): 437–39.
- Proutière-Maulion, Gwenaële. 2015. "Internationalisation et privatisation de la lutte contre la piraterie maritime : approche comparative de la Corne de l'Afrique et du Golfe de Guinée." *Droit maritime français* 771: 653–66.
- Rajot, Bénédicte. 2011. "L'impact de la piraterie maritime sur les polices d'assurance." *Responsabilité civile et assurances* 2011(2): 2–3.
- Recio, Manuel. 2011. "La France à l'abordage de la piraterie : la loi n° 2011-13 du 5 janvier 2011 relative à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'État en mer ou le renforcement de l'arsenal répressif." *Droit pénal* 23(4): 7–12.
- Renaut, Marie-Hélène. 2002. "L'histoire du droit pénal de la marine marchande XVII^e–XXI^e siècle." *Annuaire de droit maritime et océanique* 20: 53–104.
- Roach, J. Ashley. 2010. "Agora: Piracy Prosecutions. Countering Piracy off Somalia: International Law and International and International Institutions." *The American Journal of International Law* 104(3): 397–416.
- Rubin, Alfred P. 1987. "The Law of Piracy." *Denver Journal of International Law and Policy* 15(2-3): 173–233.
- Sam Lefebvre, Awa. 2008. "La communauté internationale à l'assaut de la piraterie." *Neptunus* 14(2): 1–6.
- Satkauskas, Rytis. 2011. "Piracy at Sea and the Limits of International Law." *Aegean Review of the Law of the Sea and Maritime Law* 1(2): 217–235.
- Scavelli, Michael G. 2011. "Uncharted Waters. The Private Sectors Fight against Piracy on the High Seas." *Brooklyn Law Review* 76(1): 343–83.
- Scharf, Michael P. and Matthew E. Carlton, eds. 2013. *End Game! An International Conference on Combating Maritime Piracy*. Case Western Reserve Journal of International Law 46(1-2): 1–462.
- Schumacher, Jamie. 2013. "From Blackbeard to Jack Sparrow - who are today's pirates and why do we care? The effect the legal definition of piracy has on the international shipping industry and maritime insurance coverage." *Journal of Law and Commerce* 32(1): 135–53.
- Silva, Mario. 2010. "Somalia: State Failure, Piracy, and the Challenge to International Law." *Virginia Journal of International Law* 50(1): 553–78.
- Sterio, Milena. 2009. "The Somali Piracy Problem: a Global Puzzle Necessitating a Global Solution." *American University Law Review* 59(5): 1449–1498.
- Stillwell, Nicole. 2009. "Robbers or Robinhoods?: A Study of the Somali Piracy Crisis and a Call to Develop an International Framework to Combat Maritime Terrorism." *Loyola Maritime Law Journal* 7B: 127–46.

- Talleg, Jean-François and Philippe Dezeraud. 2011. "L'évolution du cadre juridique de l'action de l'État en mer : une meilleure sécurité des espaces maritimes par le renforcement de la place de l'autorité judiciaire." *Droit maritime français* 726: 497–503.
- Tassel, Yves. 2005. "Terrorisme, piraterie et guerre sous le rapport de l'assurance maritime." *Annuaire de droit maritime et océanique* 23: 77–94.
- Treves, Tullio. 2009. "Piracy, Law of the Sea, and Use of Force: Developments off the Coast of Somalia." *European Journal of International Law* 20(2): 399–414.
- Tuerk, Helmut. 2009. "The Resurgence of Piracy: A Phenomenon of Modern Times." *University of Miami International & Comparative Law Review* 17(1): 1–42.
- Van Ginkel, B. and M. Gardner, eds. 2012. Symposium: *Testing the Waters: Assessing International Responses to Somali Piracy*. *Journal of International Criminal Justice* 10(4): 723–880.
- Van Hespén, Ilja. 2014. "Protecting merchant ships from maritime piracy by privately contracted armed security personnel: a comparative analysis of flag state legislation and port and coastal state requirements." *Journal of Maritime Law and Commerce* 45(3): 361–400.
- Weckel, Philippe. 2010. "Journées méditerranéennes sur la piraterie maritime" *Droit maritime français* 710: 69–74.
- White, G Edward. 1989. "The Marshall Court and International Law: The Piracy Cases." *American Journal of International Law* 83(4): 727–735.
- S Whitman and C Saurez. 2012. "Dalhousie Marine Piracy Project: The Root Causes and True Costs of Marine Piracy." *Marine Affairs Program Technical Report #1*.
- Williamson, Hugh R. 2013. "New Thinking in the Fight against Marine Piracy: Financing and Plunder Pre-Empting Piracy before Prevention Becomes Necessary." *Case Western Reserve Journal of International Law* 46:335–54.
- Zou, Keyuan. 2009. "New Developments in the International Law of Piracy." *Chinese Journal of International Law* 8(2): 323–45.

2. Monography

- Académie du Royaume du Maroc. 1986. *La Piraterie au regard du droit des gens : Piracy and the law of nations : La pirateria en el derecho de gentes*. Rabat: Publications de l'Académie du Royaume du Maroc.
- Beckman, Robert C and J. Ashley Roach, eds. 2012. *Piracy and International Maritime Crimes in ASEAN: Prospects for Cooperation*. Cheltenham, UK: Edward Elgar.
- Brannon, Stephen and Taufiq Rahim, eds. 2011. *Conference on Global Challenge, Regional Responses: Forging a Common Approach to Maritime Piracy*. Dubai: Dubai School of Government.
- Chapleau, Philippe and Jean-Paul Pancracio. 2014. *La piraterie maritime : Droit, pratiques et enjeux*. Paris: Vuibert.
- Chevallier-Govers, Constance & Catherine Schneider, eds. 2015. *L'Europe et la lutte contre la piraterie maritime*. Paris: Éditions Pedone.
- Dubner, Barry Hart. 1980. *The Law of International Sea Piracy*. The Hague: Martinus Nijhoff.
- Grangé, Ninon et al, eds. 2013. *Carl Schmitt: normes, droit et conflit dans les relations internationales*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Guilfoyle, Douglas, ed. 2013. *Modern Piracy: Legal Challenges and Responses*. Cheltenham, UK: Edward Elgar.
- Guilfoyle, Douglas. 2009. *Shipping Interdiction and the Law of the Sea*. Cambridge: Cambridge University Press.

- Le Hardy de Beaulieu, Louis et al, eds. 2007. *Criminalité et trafics maritimes: des enjeux politiques aux conséquences juridiques*. Namur: Presses universitaires de Namur.
- Hallwood, C. Paul, and Thomas J. Miceli. 2015. *Maritime Piracy and Its Control: An Economic Analysis*. New York: Palgrave Macmillan.
- Heller-Roazen, Daniel. 2009. *The Enemy of All: Piracy and the Law of Nations*. New York: Zone Books.
- Houry, Christophe. 2014. *La piraterie maritime au regard du droit international: Incertitudes et évolutions contemporaine Incertitudes et évolutions contemporaines*. Paris: Éditions l'Harmattan.
- Koutrakos, Panos and Achilleas Skordas, eds. 2014. *The law and practice of piracy at sea: European and international perspectives*. Oxford: Hart Publishing.
- Kraska, James. 2011. *Contemporary Maritime Piracy: International Law, Strategy, and Diplomacy at Sea*. Santa Barbara, CA: Praeger Publishers.
- Latrive, Florent. 2004. *Du bon usage de la piraterie: culture libre, sciences ouvertes*. Paris: Exils.
- Lehr, Peter, ed. 2007. *Violence at Sea: Piracy in the Age of Global Terrorism*. New York: Routledge.
- Mejia, Maximo Q, Chie Kojima and Mark Sawyer, eds. 2013. *Piracy at Sea*. New York: Springer.
- Neri, Kiara. 2013. *L'emploi de la force en mer*. Bruxelles: Éditions Bruylant.
- Papastavridis, Efthymios. 2013. *The interception of vessels on the high seas: contemporary challenges to the legal order of the oceans*. London: Hart Publishing.
- Petrig, Anna. 2014. *Human Rights and Law Enforcement at Sea Arrest, Detention and Transfer of Piracy Suspects*. Leiden: Brill.
- Petrig, Anna, ed. 2010. *Sea Piracy Law: Selected National Legal Frameworks and Regional Legislative Approaches / Droit de la piraterie maritime: Cadres juridiques nationaux et approches législatives regionaux*. Berlin: Duncker & Humboldt.
- Petrig, Anna, and Robin Geiß. 2011. *Piracy and Armed Robbery at Sea: The Legal Framework for Counter-Piracy Operations in Somalia and the Gulf of Aden*. Oxford: Oxford University Press.
- Scharf, Michael P, Michael A. Newton and Milena Sterio, eds. 2015. *Prosecuting Maritime Piracy: Domestic Solutions to International Crimes*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Struett, Michael J, Jon D Carlson and Mark T Nance, eds. 2012. *Maritime Piracy and the Construction of Global Governance*. New York: Routledge.
- Rothwell, Donald, et al, eds. 2016. *The Oxford handbook of the law of the sea*. Oxford: Oxford University Press.
- van Ginkel, Bibi and Frans-Paul van der Putten, eds. 2010. *The International Response to Somali Piracy: Challenges and Opportunities*. Leiden: Brill.
- Young, Adam J. 2007. *Contemporary Maritime Piracy in Southeast Asia: History, Causes and Remedies*. Singapore: Institute of Southeast Asian Studies.

3. National Legislations on Piracy and Armed Robbery at Sea

Africa

Côte d'Ivoire: *loi No.2017-442 du 30 juin 2017 portant Code Maritime ; Articles 1008-1010 ; Article 1018*

Kenya: *Act 4 of 2009 – Merchant Shipping, Part XVI – Maritime Security, articles 369-372*

Liberia: *Title 26 of the Liberian Code of Laws Revised and Approved July 22, 2008, Vol.IV, page 816, Article 15.31. Piracy*

Morocco: *Code disciplinaire et penal de la marine marchande, Annexe2 du Code maritime de 1919, Article 23(3) crime de piraterie*

South Africa: *Act No.42, 2002, Defence Act 2002, Chapter 4: Law Enforcement Powers of Defence Force at Sea*

Tanzania: *Penal Code, Chapter 16 of the Laws (Revised)*

Togo: *Ordonnance No.129 du 12 Aout 1971, Code de la Marine Marchande, révisée en 2018 ?*

Union des Comores: *Projet de code maritime, Article 81 (sur la piraterie maritime)*

Americas

North America

Canada: *Criminal Code (2009); C-46, Part II, Sections 74-75*

United States of America: *18 U.S.C. §2280; 18 U.S.C.§ Piracy under law of nations; 18 U.S.C.§ 1652 Citizens as pirates*

Latin America and the Caribbean

Argentina: *Penal Code, Chapter III (piracy), Articles 198 and 199*

Argentina: *Penal Code, Section VII, « Crimes against Public Safety », Chapter III-Piracy, Articles 198 and 199*

Bahamas: *Penal Code, Chapter 84, Article 404 (piracy)*

Brazil: *Criminal Code, as Decree Law No 2828 from 7 December 1940, Chapter II, Article 157: Robbery and Extorsion*

Chile: *Codigo Penal : Titulo I del Decreto No.5839 de 30 de septiembre de 1948, Art.6 (7): la pirateria*

Cuba: *la Ley No. 93 de 20 de Diciembre de 2001, « Ley contra actos de terrorismo », Capitulo IV: Actos contra la Seguridad de la Navegacion Maritima, Articulo 16.1 ; Capitulo VI : Otros Actos que Atentan contra la Seguridad Aerea y Maritima, Articulo 21*

Guatemala: *Decreto Numero 56-96*

Mexico: *Federal Penal Code, Chapter I: Piracy, Article 146 (I, II, III)*

Asia

Indonesia: *Penal Code, Chapter XXIX, Article 438-448*

Iran: *Islamic Punishment Act, Article 683, Article 185*

Japan: *Law on Punishment of and Measures against Acts of Piracy*

Philippines: *Act No.9372, "Human Security Act of 2007", Section 3: Terrorism, (a) Article 122 (piracy in general and Munity in the High Seas or in the Philippine Waters); (5) Presidential Decree No.532 (Anti-Piracy and Anti-Highway Robbery Law of 1974*

Republic of Korea: *Laws and Ordinances on Punishment of Act of Piracy and Armed Robbery at Sea, Article 340*

Singapore: *Penal Code, Cf.12 and 13 Victoria c.96 (Admiralty Offences (Colonial Act 1849), Article 130B (piracy); Article 130C (piratical acts)*

Sri Lanka: *Act No.9 of 2001 (Piracy) and Act No.42 of 2000 (Suppression of Unlawful Acts Against The Safety of Maritime Navigation)*

Thailand: *Act on Prevention and Suppression of Piracy, B.E.2534 (1991), Anti-Piracy Law*

Turkey: *Turkey Penal Code, Articles 8, 12, 13, 35, 36, 37, 223, 224*

United Arab Emirates: *Commercial Maritime Law No.26 of 1981, Articles 208, 209, 210*

Europe and others

Australia: *Crimes Act 1914, Sections 51, 52, 54, Part IV – Piracy and Criminal Code Act 1899*

Austria: *Criminal Code, Section 65*

Belgium: *Loi relative a la lutte contre la piraterie maritime et modifiant le Code judiciaire (1), 30 décembre 2009*

Bulgaria: *Penal Code, Article 6, para.2*

Czech Republic: *Law No.40/2009 Coll., Criminal Code, January 1, 2010, Section 290 (Gaining Control over the Aircraft, Civil Vessel and Fixed Platform)*

Cyprus: *Criminal Code, Part I: Offences related to Piracy, Section 69, and Part II: Other Cyprus legislative provisions on certain acts of piracy/armed robbery*

Denmark: *Criminal Code, Section 183a (piracy) and b (Armed robbery at Sea)*

Estonia: *Penal Code, Section 110 (piracy)*

Finland: *Criminal Code, Chapter 1, Section 2*

France: *Decret No.2011-1213 du 29 septembre 2011 pour l'application de l'article 4 de la loi No.94-589 du 15 juillet 1994 relative a la lutte contre la piraterie et aux modalites de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de police en mer*

Greece: *Greek Code on Public Maritime Law, Article 215 (crime of piracy), Article 8 of the Penal Code (piracy as a crime jure gentium)*

Italy: *Decree of December 30, 2008, no209 converted by Law 24th February 2009, n.12, Article 5 of Italian Navigation Code, Article 1135 (Piracy); Article 1136 (Ship on suspicion of Piracy) Israel: Anti-Piracy Legislation: Penal Law, 1977, Section 169*

Latvia: *Criminal Law of 17th June, 1998, Article 176 (Robbery), Article 268 (Seizure of an Air or Water Transport vehicle)*

Malta: *Criminal Code: CAP.9, Sub-title IV B of Piracy, Article 328N (Definition of piracy, Added by XI.2009.7)*

New Zealand: *The Crimes Act 1961, s92-97*

Norway: *General Civil Penal Code, Section 49*

Poland: *Polish Penal Code, Chapter XVI, Chapter XX and Chapter XXXII*

Russia: *Federal Act No.162-FZ of December 2003, Article 227. Piracy*

Spain: *La legislacion Espagnola en material de Pirateria, 2009, la Ley Organica 6/1985, Articulo 23 apartado 4 (c) : Pirateria y apoderamiento illicito de aeronaves*

Ukraine: *Criminal Code of 2001, Article 446*

United Kingdom: *Merchant Shipping and Maritime Security Act of 1997, Article 26; and Piracy Act 1837 c.88*

4. National Court Decisions

Africa

Tanzania

Ibrahim Sangoro v. Republic, Court of Appeal of Tanzania, Case No.298 of 1992; [1984] TZHC 13; (12 May 1984); 1984 TLR 314 (TZHC)

Magendo Paul and Others v. Republic, [1992] TLR 220; [1993] TZCA 23; (25 October 1993); 1993 TLR 220 (TZCA)

Manju Salum Msambya v. Attorney General and kifu Gulamu Hussein kifu

Makoye Samwal Kashinge and 4 Others v. Republic

Michael Haishi v. Republic, [1992] TLR 92; [1992] TZCA 15; (13 May 1992); 1992 TLR 92 (TZCA)

Mohamed Said Matula v. Republic, [1995] TLR3; [1994] TZCA 8; (11 April 1994); 1995 TLR 3 (TZCA)

Raymond Francis v. Republic, [1994] TLR 100; [1994] TZCA 2; (14 February 1994); 1994 TLR 100 (TZCA)

Republic v. Mohamed Bin Akui

Republic v. Mohamed Nuru Adam and Others

Seychelles

Hassan Thaliil Ahmed and Others v. Republic, Supreme Court Decision CR73/2013, Criminal Appeal SCA06-13/2015; (SCA 06-13/2015) [2016] SCCA 32

Mohamed Abdi barre and Others v. Republic, Criminal Appeal SCA 07/2013, Appeal from Supreme Court Decision, 28/2012; SCA No. 7 /2013) [2015] SCCA 2

Mohamed Hassan Ali and Others v. Republic, Seychelles Court of Appeal, Appeal from Supreme Court Decision CR08/2012, 12 December 2014; (CO 06/2014) [2016] SCSC 129

Mohamed Shire v. The Republic, [2015] SCCA 25 (Seychelles Court of Appeal); (SCA CR 31-37/2014) [2015] SCCA 25

R v. Ise, (2011) SLR 220;(75 of 2010) [2011] SCSC 37

R v. Osman, (2011) SLR 345; CO 19/2011) [2011] SCSC 74

Republic v. Aden, (2011) SLR 41; (CO 75/2010) [2011] SCSC 100

Republic v. Ali, (2010) SLR 341, Supreme Court of Seychelles; SCA 22/2012) [2014] SCCA 34

Republic v. Farad Ahmed and Others, Supreme Court of Seychelles, Criminal Side No. 16 of 2012; (Criminal Side No: 16 of 2012) [2013] SCSC 17

Republic v. Mohamed Ahmed Dahir & TEN (10) Others, Supreme Court of Seychelles, Criminal Side No. 51 of 2009; (51 of 2009) [2010] SCSC 81

Republic v. Mohammed Ali Hossein and Others, [2016] SCSC 129, 20 January 2016, Supreme Court of Seychelles; (CO 06/2014) [2016] SCSC 129

The Sunshine incident; No citation available

The Al Molai incident; No citation available

Kenya

Abdiaziz Ali Abdulahi & 23 others v Republic, [2014] EKLR

Abdikadir Isey Ali & 8 others v Republic, [2015] EKLR

Abdirahman Mohamed Roble & 10 others v Republic, [2013] EKLR

Attorney General V Mohamud Mohammed Hashi & 8 Others, [2012] EKLR

Hassan M. Ahmed v. Republic, [2009] EKLR

Omar Shariff Abdalla v. Corporate Insurance Co Ltd, [2005] EKLR

Republic v. Chief Magistrate Court, Mombasa Ex-parte Mohamud Mohamed Hashi & 8 Others, [2010] EKLR

*Asia**Enrica Lexie case 2012* (India/Italy)*Lia incident 2009* (China)*MV Guanabara case 2011* (Japan)*M/V Guanabara Case*, Tokyo High Court, 18 December 2013 (Japan)*MV Jag Arnav case 2008* (India)*MV Stolt Valor* (India)*MV Zhenhua 2009* (China)*Europe & others**Alakrana case 2009* (Spain)*Athens Maritime Enterprises Corp v. Hellenic Mutual War Risks Association (Bermuda) Limited or the Andreas Lemos*, [1983] 1 All ER 590 (UK); [1982] 2 Lloyd's Rep. 483*Carré d'As Case* (France)*The case In Re Piracy Jure Gentium*, [1934] AC 586 (UK)*Castle John case* (Belgium)*The Cygnus case (Somali Pirates)*, Rotterdam District Court, 17 June 2010, 145 International Law Report 491, 499 (Netherlands); 145 I.L.R. 491, 491–92 (Rb. Rotterdam 2010)*Feddah case 2012* (Netherlands); 22-004920-12 (ECLI:NL:GHDHA:2014:1006)*Fidelio case*, Court of Cassation decision of 1 February 1993 (Italy)*MV Faina case 2009* (Russia)*MV Taipan case 2012* (Germany)*New South Wales v. Commonwealth*, (1975) 135 CLR 337 (Australia)*Petral case 2010* (Belgium)*Pompei case 2009* (Belgium)*Ponant Case* (France)*Re Castioni*, [1891] 1QB 149 (UK)*Republic of Bolivia v. Indemnity Mutual Marine Assurance Company Limited*, [1909] 1 KB 785 (UK)*Samanyulo case 2009* (Netherlands)*Tanit Case* (France)*Winner Case 2008* (France)*Americas**United States of America**The Belfast*, Supreme Court of the United States, December 1, 1868, 74 U.S. 624.*Ex parte Gordon*, Supreme Court of the United States, December 1, 1861, 66 U.S. 503.*Kiobel v. Royal Dutch Petroleum Co.*, Supreme Court of the United States, April 17, 2013, 569 U.S. 108.*Manro v. Almeida*, Supreme Court of the United States, March 8, 1825, 23 U.S. 473.*New Jersey Steam Nav Co. v. Merchant's Bank of Boston*, Supreme Court of the United States, January 1, 1848, 47 U.S. 344.

- United States v. Flores*, Supreme Court of the United States, April 10, 1933, 289 U.S. 137.
- U.S. v. ALI*, United States Court of Appeals, District of Columbia Circuit, June 11, 2013, 718 F.3d 929 782 F.3d 159.
- U.S. v. ALI*, United States District Court, District of Columbia, July 13, 2012, 885 F.Supp.2d 17.
- U.S. v. Beyle*, United States Court of Appeals, Fourth Circuit, April 3, 2015, 782 F.3d 159.
- U.S. v. Dire*, United States Court of Appeals, Fourth Circuit, February 28, 2014, 680 F.3d 446
- U.S. v. Smith*, Supreme Court of the United States, February 25, 1820, 18 U.S. 153.
- U.S. v. Wiltberger*, Supreme Court of the United States, February 18, 2018, 18 U.S. 76.

5. International case law relating to the use of force at sea

- Affaires Yassin Abdullah Kadi et Al Barakaat International Foundation/Conseil et Commission*, 3 Septembre 2008, CJUE; Joined cases C-402/05 P and C-415/05 P.
- Enrica Lexie case, India v. Italy*, 2012; AIR 2012 SC 2134; 2013(4) SCALE 578. (2013) 4 SCC 721
- Guyana v. Suriname*, (2008) 47 ILM 164;ICGJ 370 (PCA 2007), 47 ILM 166, 2008
- Medvedyev v. France, judgment*, March 29, 2010, para.85 (Eur.Ct.H.R 2010); GC] 3394/03 Judgment 29.3.2010 [GC]
- M/V Saiga (No.2) (Saint Vincent and the Grenadines v. Guinea)*, judgment, [1999] 3 ITLOS Rep 10 at 48; [1999] 3 ITLOS Rep 10 at 48
- SS I'm Alone (Canada v. United States)*, (1935) 3 RIAA 1609; 3 RIAA 1609
- The Red Crusader (Denmark v. UK)*, (1962) 35 ILR 485; (1962) 35 ILR 485

6. Legal Instruments (regional and multilateral legal instruments)

UNCLOS, Articles 100-107, 110, 111, Article 87

IMO Resolutions, Documents and Guidance

- *Assembly Resolution Res.A.922 (22) (November 29, 2001): Code of Practice for the Investigation of the Crimes of Piracy and Armed Robbery Against Ships*,
- *“Piracy : elements of national legislation pursuant to the United Nations Convention on the Law of the Sea, 1982” (Doc LEG 98/8/1 and LEG 98/8/3, submitted by DOALOS*
- *“Establishment of a legislative framework to allow for effective and efficient piracy prosecutions” (Doc LEG 98/8/2, submitted by UNODC*
- *“Uniform and consistent application for the provisions of international conventions relating to piracy” (DOC LEG 98/8), submitted by IMO Secretariat*
- *“Establishment of a legislative framework to allow for effective and efficient piracy prosecutions” (DOC LEG 98/4), submitted by Ukraine*
- *Implications of the United Nations Convention on the Law of the Sea for the International Maritime Organization”, IMO, LEG/MISC.8, January 30, 2014; at 46-51 (Chapter on piracy*

IMO Assembly Resolutions

- *A.545(13) (1983), Measures to prevent acts of piracy and armed robbery against ships*
- *A.683(17) (1991), Prevention and suppression of acts of piracy and armed robbery against ships*

- *A.738(18) (1993), Measures to prevent and suppress piracy and armed robbery against ships*
- *A.979(24) (2005), Piracy and armed robbery against ships in waters off the coast of Somalia*
- *A.1002(25) (2007), Piracy and armed robbery against ships in waters off the coast of Somalia*
- *MSC.1/Circ. 1333 (2009), Recommendations to Governments for preventing and suppressing piracy and armed robbery against ships (replaces MSC/Circ.622/Rev.1)*
- *MSC.1/Circ. 1334 (2009), Guidance to Shipowners and ship operators, shipmasters and crews on preventing and suppressing acts of piracy and armed robbery against ships (replaces MSC/Circ.623/Rev.3)*
- *MSC.1/Circ. 1332 (2009), Piracy and armed robbery against ships in waters off the coast of Somalia*
- *MSC/Circ.1073 (2003), Directives for Maritime Rescue Co-ordination Centres (MRCCs) on Acts of Violence against Ships, Conference Report: Overview of legal issues relating to different private interests*
- *Draft 26th IMO Assembly Resolution, Adoption of the Code of Practice for Investigation of crimes of piracy and armed robbery against ships (2009), to replace A.922(22), MSC 86/26/Add.2, Annex 23*
- *Code of Conduct Concerning the Repression of Piracy and Armed Robbery Against Ships in the Western Indian Ocean and the Gulf of Aden, 2009, IMO doc. C 102/14, Annex*
- *SN.1/Circ.281, Information on Internationally Recommended Transit Corridor (IRTC) for Ships Transiting the Gulf of Aden, 32 August 2009*
- *Seoul Statement on Piracy off the Coast of Somalia, 10 June 2009, IMO doc. C 102/INF.3, Annex*

SOLAS Convention (Convention on Safety of Life at Sea)

UNODC Regulations

ICC; International Chamber of Commerce

IMB (International Maritime Bureau)

FAO Resolutions

INTERPOL:

- *INTERPOL's Global Piracy Database ; and its case: Greece to Prosecute First Maritime Piracy Case with Evidence Gathered by INTERPOL Team, December 12, 2012*
- *The EVEXI (Evidence Exploitation Intelligence)*

IOCA Rules

7. Security Council Resolutions

S/Res/1816(2008), November 6, 2008

S/Res/1838(2008), October 7, 2008

S/Res/1846(2008), December 2, 2008

S/Res/1851(2008), December 16, 2008

S/Res/1897(2009), November 30, 2009

S/Res/1918(2010), April 23, 2010
 S/Res/1950(2010), November 23, 2010
 S/Res/1976(2011), April 11, 2011
 S/Res/2015(2011), October 24, 2011
 S/Res/2018(2011), October 31, 2011
 S/Res/2020(2011), November 22, 2011
 S/Res/2039(2012), February 29, 2012
 S/Res/2077(2012), November 21, 2012
 S/Res/2125(2013), November 18, 2013
 S/Res/2383(2017), 7 November 2017
 S/2012/45(2012), January 19, 2012
 S/2012/50, January 20, 2012: *Report of the Secretary-General on specialized anti-piracy courts in Somalia and other States in the region*

8. United Nations General Assembly Resolutions and Documents

G.A. Res. 63/111, para.61, U.N. Doc. A/RES/63/111, December 5, 2008
 G.A. Res. 66/231, para.81, U.N. Doc. A/RES/66/231, December 24, 2011
 G.A. Res. 67/78, para.88, U.N. Doc. A/RES/67/78, December 11, 2012

UNGA: International Expert Group on Piracy off the Somali Coast: Final Report: Assessment and Recommendations (workshop commissioned by the Special Representative of the Secretary-General of the United Nations to Somalia, 21 November 2008)

UN Basic Principles on Firearms, UN DocA /CONF.144/28/Rev.1, article 9

UN Doc. S/2011/30, January 25, 2011, Special Advisor to the Secretary-General on Legal Issues Related to Piracy off the Coast of Somalia (Special Advisor Jack Lang)

9. Reports of the UN Secretary-General

S/2010/394, July 26, 2010
 S/2010/556, October 27, 2010
 S/2011/360, June 15, 2011
 S/2011/662, October 25, 2011
 S/2012/50, January 20, 2012
 S/2012/783, October 22, 2012
 S/2013/623, October 21, 2013

10. International Cooperation

States involved: Australia, Canada, Denmark, France, India, the Netherlands, the Russian federation, Spain, the United Kingdom, the United States, Japan, China, South Korea, Germany, etc

EU NAVFOR Atalanta, 2008

NATO Operation Ocean Shield, 2009

American-Led Combined Maritime Forces (Task Force 151 on piracy, 2009)

“Exchange of Letters between the European union and the Government of Kenya on the Conditions and Modalities for the Transfer of Persons Suspected of having Committed Acts of Piracy”, Introductory Note by Eugene Kontorovich, in (2009) 48 *ILM* 747, 747-9

11. Regional Cooperation

Regional Cooperation Agreement in Combating Piracy and Armed Robbery against Ships in Asia, 2006 (*ReCAAP, 2006*)

The Code of Conduct Concerning the Repression of Piracy and Armed Robbery Against Ships in the Western Indian Ocean and the Gulf of Aden, (*Djibouti Code of Conduct, 2009*)

Code of Conduct Concerning the Repression of Piracy, Armed Robbery against Ships, and illicit Maritime Activity in West and Central Africa (*Gulf of Guinea Code of Conduct, 2013*)
